



Pension alimentaire étudiant salarié

Par Madeline

Bonjour,
Ma fille étudie à l'université et elle est boursière. Elle travaille avec un contrat étudiant. Faut il lui verser une pension alimentaire ?

Merci pour vos réponses. Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Tout dépend du montant de ses ressources et si elles suffisent à assurer son quotidien.

Rappel du code civil :

Article 371-2

Modifié par LOI n°2019-1480 du 28 décembre 2019 - art. 8

Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant.

Cette obligation ne cesse de plein droit ni lorsque l'autorité parentale ou son exercice est retiré, ni lorsque l'enfant est majeur.

(consolation ?) cette pension est déductible de vos revenus.